

Des informations faisant état de conditions difficiles et d'abus dans les prisons de sécurité israéliennes o¹ sont détenus des Palestiniens en raison de publications sur les réseaux sociaux.

Description

Par Yoav Haifawi, le 15 novembre 2023

Hier, j'ai terminé [ma dernière](#) avec des mots pleins d'espoir. Le calvaire des deux militants palestiniens, Assaf, 28 ans, et Ran, 24 ans, arrêté^s dimanche 12 novembre et soupçonnés d'avoir peint des graffitis en solidarité avec la population de Gaza à Haifa, semblait toucher à son paroxysme vers une fin heureuse. Le ministre public a examiné le contenu des graffitis et a décidé qu'ils ne contenaient pas d'« incitation » (quelle qu'elle soit) ni d'« identification d'une organisation terroriste ». Deux juges de détention provisoire ont accepté lundi et mardi de prolonger leur détention d'un seul jour (chaque fois) et ont cité une décision de la Haute Cour clarifiant que la solidarité avec les souffrances de la population de Gaza n'est pas un délit. J'ai terminé mon reportage en disant : « Le juge a conclu que l'interrogatoire était sur le point d'être puisé et renvoyé demain. »

Aujourd'hui, nous avons attendu midi juste pour savoir si la police allait demander une nouvelle détention provisoire. Ils l'ont fait. Un petit groupe de membres de la famille et d'amis s'est réuni dans la salle de détention provisoire o¹ les avocats Afnan Khalifa et Tamim Shihab ont demandé la libération du couple. La police a affirmé qu'elle envisageait de mener douze nouvelles « activités enquêtes », dont trois que les suspects pourraient perturber s'ils étaient libérés. A ce stade, tous les éléments de l'enquête sont encore secrets, mais d'après les réponses du procureur aux avocats de la défense, nous avons pu comprendre qu'ils faisaient référence à la collecte de témoignages possibles de moins oculaires que la police ne connaît pas encore! mais ils ont dit qu'ils pourraient peut-être pour en identifier quelques-uns.

Les avocats de la défense nous ont expliqué qu'il s'agit d'un sale tour bien connu de l'accusation : inventer des mesures enquêtes illusoires afin de maintenir les suspects en prison. Le véritable objectif est de les inculper alors qu'ils sont encore en prison. S'ils parviennent à terminer l'enquête et à déposer un acte d'accusation alors que les accusés sont encore en prison, ils peuvent demander une détention provisoire jusqu'à la fin du procès. Cela signifierait une longue peine de prison!

Le juge Ihsan Halabi, qui a passé de nombreuses années comme procureur et juge dans les tribunaux militaires de l'occupation, n'a pas été impressionné par la demande du parquet. Il a conclu que, puisque le parquet a décidé qu'il n'y avait pas d'incitation, les délits toujours d'actualité, vandalisme immobilier et comportement susceptible de porter atteinte à l'ordre public, ne méritent pas une détention prolongée. Il a donné à la police une dernière chance d'interroger d'autres témoins jusqu'à 18h00 et a ordonné la libération des détenus à cette heure-là.

Raviver le fantôme de la « dangerosité »

La police a profité des quelques heures qui lui restaient pour faire appel. L'audience a eu lieu à 16h30 devant un juge nommé Ariyeh Ne'eman du tribunal de district de Haïfa. Avant même le début de l'audience, le juge a clairement indiqué qu'il allait accepter l'appel et suspendre la détention.

L'avocat Khalifa, qui représentait les deux détenus lors de cette audience, se trouvait face à un dilemme impossible. Elle pourrait involontairement « accepter » la détention provisoire, donnant ainsi une légitimité aux affirmations de l'accusation, dans l'espoir d'éviter des paroles dures de la part du juge pour entrer dans le protocole. Ou bien elle pourrait présenter son cas à un juge qui n'aurait montré aucune intention de l'écouter et prendre le risque que sa décision puisse affecter négativement les prochaines audiences du tribunal dans cette affaire.

Elle a essayé de consulter les détenus, qui étaient « virtuellement présents » uniquement via un téléphone portable de la police, mais ils pouvaient à peine l'entendre. Ils étaient choqués et effrayés à l'idée d'être renvoyés dans les prisons militaires où ils étaient détenus et ne comprenaient pas les considérations tactiques de leur avocat. Finalement, Khalifa, peu prête à faire des compromis au nom de ses clients, a abandonné sa cause, mais en vain.

Dans sa décision, le juge Ne'eman, comme nous le craignons, a ramené l'ensemble de l'affaire dans le cadre politique de la grande guerre qui fait désormais rage partout entre Israël et les Palestiniens. Décortiquant les justifications de la détention provisoire, il écrit :

« Il y a aussi la raison de la dangerosité : bien que les délits imputés aux mis en cause soient des actes de vandalisme immobilier et des comportements pouvant porter atteinte à l'ordre public, il s'agit néanmoins de pulvériser des inscriptions dont certaines expriment une identification en lien avec la guerre qui se déroule et qui a lieu aujourd'hui. Bien que l'État lui-même ait examiné le cas et soit parvenu à la conclusion qu'il n'y a rien dans les écritures diffusées qui constitue une incitation ou un soutien au terrorisme. Il est cependant impossible de séparer le délit lui-même imputé aux mis en cause (à?) du contenu des écrits et des circonstances. Compte tenu des temps difficiles, de la guerre qui ravage notre région, de la situation sécuritaire, tout cela est pertinent et doit être pris en compte et pesé lors de l'examen des raisons de la dangerosité. » (cité du protocole du tribunal.)

[Cette « dangerosité »](#) globale attribuée aux Palestiniens devant les tribunaux israéliens est le mot de code qui ouvre les portes de l'enfer. Cela signifie que les accusés, peu importe ce qu'ils ont réellement fait, devraient être soumis à toute la fureur des colonisateurs.

Rapports d'abus

Assaf a été détenu dans la prison de « sécurité » de Megiddo, et Ran a été détenu avec des prisonnières palestiniennes de « sécurité » dans le centre de détention de Ha-Sharon, près de Natanya. Aujourd'hui, tous deux ont été amenés au commissariat de police de Haïfa pour de nouveaux interrogatoires. Comme ils étaient actuellement détenus par la police, ils n'ont pu « assister » aux deux audiences que par WhatsApp, une pratique courante « en ces

temps difficiles Â».

Lors de lâ??audience en appel, alors quâ??ils venaient dâ??apparaître sur lâ??écran de leur téléphone portable, ils se sont tous deux plaints avec émotion des conditions difficiles dans les prisons de Â« sécurité Â». Ils ont déclaré quâ??ils nâ??avaient pas dâ??eau potable et quâ??ils devaient boire de lâ??eau sale, ce qui leur provoquait des vomissements, des maux de ventre et des maux de tête. Ils ont demandé à recevoir de lâ??eau potable et à être examinés par un médecin.

Lorsque le juge a commencé à rédiger sa décision et quâ??ils ont compris quâ??ils allaient être renvoyés dans les prisons de sécurité où ils étaient détenus auparavant, Ran a fondu en larmes, implorant quâ??on lui laisse la vie sauve. Elle a déclaré que les gardiens de la prison de Ha-Sharon menaçaient les prisonniers de viol. Elle a déclaré quâ??elle avait rencontré de nombreux prisonniers qui présentaient de graves signes de coups sur les membres et que les gardiens avaient également menacé de la battre.

Le procureur a objecté que ses plaintes seraient inscrites dans le protocole. Elle a déclaré quâ??il était contraire à la procédure conventionnelle quâ??un détenu puisse sâ??exprimer après que le juge ait commencé à rédiger sa décision. Mais le juge a autorisé que cela soit écrit. Pour lui, ce nâ??était quâ??une formalité, il nâ??y avait pas de quoi sâ??inquiéter.

A la fin de sa décision, il écrit :

« Il mâ??a été signalé que les intimés avaient des réclamations concernant les conditions dans le centre de détention, telles que dâ??taillades ci-dessus par leur avocat. Jâ??ordonne aux autorités pénitentiaires de vérifier les réclamations et de répondre en conséquence, y compris leur demande de consulter un médecin, le tout conformément aux procédures des autorités pénitentiaires.

La recherche de Jamal

« Assaf et Ran ont beaucoup de chance par rapport aux autres prisonniers. Les délits qui leur sont imputés sont mineurs. Ils sont issus de la communauté militante et ont des amis et de la famille qui suivent le dossier. Même en Palestine de 1948, où les Palestiniens sont officiellement citoyens dâ??Israël, de nombreux prisonniers se trouvent dans des situations bien plus difficiles.

Jâ??ai un ami du quartier, père de famille travailleur et travailleur, qui sâ??appelle Jamal (ce nâ??est pas son vrai nom), et jâ??essaie de suivre son cas. Le matin du 7 octobre, comme beaucoup dâ??autres, il sâ??est éveillé avec les images des Palestiniens de Gaza applaudissant et renversant les murs qui les ont emprisonnés pendant des décennies. Il a posté quelques vers dâ??un poème sur sa page Facebook, faisant lâ??loge du renversement de la frontière. Lorsquâ??il a entendu parler des événements sanglants qui ont suivi, il a rapidement supprimé son poste.

Quelques jours plus tard, il a été arrêté et accusé de soutien au terrorisme. Il avait un avocat juif du bureau du défenseur public de lâ??État qui ne comprenait même pas lâ??arabe. Quelques semaines plus tard seulement, après son inculpation, le bureau du défenseur public lui a trouvé un

avocat arabe. Il est également détenu à la prison de Megiddo. Alors qu'il assistait virtuellement aux audiences du tribunal, il s'est plaint des conditions de détention difficiles et des passages à tabac systématiques des prisonniers. Lors de la dernière audience, alors que sa détention avait duré plus d'un mois, il a déclaré qu'il ne survivrait pas.

Les avocats du défenseur public ne se soucient pas de rendre visite aux accusés qu'ils représentent. Jamal est à Megiddo depuis plus d'un mois et il n'a pas rencontré une seule fois d'avocat. J'ai demandé à un ami avocat de lui rendre visite. Sa mère a signé le formulaire nécessaire et l'avocat a officiellement demandé à lui rendre visite. Plus de dix jours se sont écoulés et il n'a reçu aucune réponse.

La dernière fois que j'ai parlé avec l'avocat, il m'a parlé d'un autre prisonnier de Megiddo qui il avait demandé de rendre visite, et après plus de deux semaines, la réponse a été que les autorités responsables « vœufiaient toujours » si elles pouvaient autoriser une telle visite. Il a déposé une plainte au tribunal, mais il ne sait pas quand elle sera entendue.

Des histoires à suivre

Voici d'autres nouvelles de ces derniers jours :

Les organisations étudiantes sionistes ont organisé des campagnes publiques pour surveiller les publications des étudiants arabes sur les réseaux sociaux et dénoncer les autorités universitaires, qui persécutent ensuite activement ces étudiants. Aujourd'hui, certaines universités vont plus loin et se tournent vers la police pour arrêter leurs étudiants arabes. J'essaierai de suivre cette [nouvelle vague de détentions](#) dans de prochaines semaines.

Le ministre israélien de la Guerre a trouvé le temps « dans cette période difficile » entre le génocide à Gaza et les combats à la frontière libanaise pour mettre [un ordre de détention administrative contre un Palestinien de Qalansawe](#) dans le Triangle. Comme faire l'objet d'une détention administrative est la preuve ultime que vous n'avez enfreint aucune loi, je me demande qui est cet homme qui n'a rien écrit sur Facebook et n'a même pas essayé de protester contre la guerre ! Avouez que c'est suspect .

Deux députés palestiniens de la Knesset, Aida Touma-Sliman, du Hadash, et Iman Khatib-Yassin, de la Liste arabe unie, [ont été suspendues](#) . Ils ont également reçu mercredi une suspension de leur salaire de deux semaines par la commission d'éthique de la Knesset israélienne. L'interdiction de Touma-Sliman a été imposée à cause d'un post sur X qui disait : « Et ils insistent toujours : « l'armée la plus morale du monde » ne fait pas de mal aux innocents et n'attaque pas les hôpitaux !

Source : [Mondoweiss](#)

Traduction : AJC pour l'Agence Média Palestine

Tags

1. Gaza
2. Haifa

3. Israel
4. palestine
5. proche orient

date cr  e
2023/11/16